

<b>CONVENTION DE PRET</b>
---------------------------

**Entre,**

La Commune d'AUBIGNOSC (Alpes de Haute-Provence), représentée par son Maire en exercice, **Monsieur René AVINENS** (dûment habilité par D.C.M. du 02.05.2008), ci-dessous désigné le prêteur,

Et,

**M./Mme** \_\_\_\_\_  
demeurant à **AUBIGNOSC 04200** - ci-dessous désigné emprunteur,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La Commune d'AUBIGNOSC prête à **M/Mme** \_\_\_\_\_, un ensemble de matériel.

**ARTICLE 2** :

Le détail dudit matériel se trouve annexé à la présente convention.

Au moment du prêt, le prêteur et l'emprunteur vérifieront le matériel par rapport à la liste annexée, ceci afin d'éviter tout problème en cas de perte.

**ARTICLE 3** :

Le prêt prend effet à compter de la prise de possession du matériel par l'emprunteur. Date souhaitée :

Il est conclu à *titre gratuit*, mais soumis à une caution de trois cent euros (300 €). La caution sera restituée lors du retour du matériel après vérification.

**ARTICLE 4** :

L'emprunteur prend en charge le transport du matériel. **Le matériel devra être stocké à l'abri. Il devra le restituer dans l'état dans lequel il se trouvait au moment où il lui a été délivré.**

Il s'engage à user du matériel prêté conformément à son usage habituel.

Le non-respect de ces prescriptions entraînera l'application des sanctions prévues à l'article 6 de la présente.

**ARTICLE 5** :

L'emprunteur ne pourra ni prêter ni aliéner ledit matériel. Il supportera les dépenses inhérentes à leur utilisation normale.

**ARTICLE 6** :

Conformément aux dispositions du Code Civil et notamment celles de l'article 1384, alinéa 1, l'emprunteur, gardien du matériel, assumera la responsabilité des dommages causés par ceux-ci à un tiers.

De même, il s'engage à répondre des dommages dont la cause est inconnue et des dommages survenus hors de l'usage qui avait été autorisé.

Fait à AUBIGNOSC, le

**Le Prêteur,**  
P.o/La Commune, le Maire,

**Les Emprunteurs,**

**R.AVINENS**

\_\_\_\_\_:

**ANNEXE – CONVENTION DE PRÊT**

**( LISTE du MATÉRIEL PRÊTÉ )**

- TABLES (pliantes) ..... = .....  
*dimensions : 80 x 220 cm*

- CHAISES (couleur) ..... = .....

\*\*\*\*\*